

PLAN DE DÉPLACEMENT INTER-ENTREPRISES :

Améliorer les déplacements domicile-travail
pour mieux articuler
vie privée et vie professionnelle



Information préliminaire : Cette fiche présente la démarche Plan de déplacement inter-entreprises mise en œuvre sur le territoire d'Inovalée (ex ZIRST) dans l'Isère. Elle présente également les dispositions qui ont été prises dans la Loire en matière de co-voiturage.

Ces démarches ont été conduites dans le cadre d'un Programme d'Initiative Communautaire EQUAL, porté et piloté par AGEFOS PME Rhône-Alpes entre 2001 et 2004, intitulé « Articuler les temps pour développer les compétences ».



Introduction

Une démarche de PDIE associe tous les acteurs du territoire.

Généralement initiée par les entreprises, les responsables de collectivités territoriales ou d'autres acteurs locaux, elle s'appuie sur l'expression des difficultés de transport rencontrées.

C'est l'expression de ces difficultés qui permettra de rechercher, d'identifier puis de mettre en place les solutions les plus adaptées à la situation.

L'approche inter-entreprises engage le tissu économique dès le processus d'élaboration du diagnostic de la problématique globale de transport du territoire.

Elle crédibilise la démarche et permet aussi la mutualisation de moyens, le « partage à plusieurs » des solutions et mesures à mettre en place et ainsi, la réalisation d'économies d'échelle.



Contexte

En Rhône-Alpes, plus de 71% des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture, et 6,5% seulement en transports en commun. Une pratique qui rencontre ses limites : entre 1990 et 1997, le trafic routier s'est accru de 55%. Les axes routiers sont saturés, ce qui provoque un allongement des temps de déplacement des salariés, mais aussi des difficultés d'accès pour les clients, les transporteurs,...

De ce fait, la gestion des temps de transports est devenue un enjeu en matière d'articulation des temps.

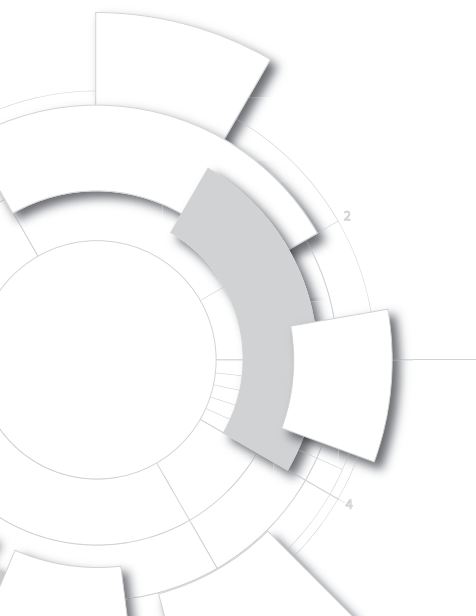
Avec la démarche Plan de Déplacement Inter Entreprises (PDIE), l'ambition d'AGEFOS PME Rhône-Alpes, était de mettre en place, avec l'ensemble des partenaires concernés du territoire, une gamme de mesures à la disposition des entreprises engagées dans le dispositif et de leurs salariés, pour réduire l'usage de la voiture individuelle.

Le projet co-financé par le Fonds Social Européen dans le cadre du PIC EQUAL, mais aussi par le Conseil Général de l'Isère, la Direction Régionale du Travail, l'ADEME, le Conseil Régional Rhône-Alpes, ... s'est adressé tant aux salariés, aux entreprises engagées, qu'aux territoires eux-mêmes.

LES ENJEUX D'UNE DÉMARCHE DE PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises)

Pour les entreprises

- Diminuer les coûts inhérents à la mise en place de mesures alternatives à la voiture, par la mutualisation de moyens
- Diminuer les frais relatifs aux voitures de société ou voitures de service
- Réduire le nombre de places de stationnement, les coûts liés à la création, à la location ou à l'entretien d'emplacements de stationnement
- Améliorer l'accessibilité de l'entreprise pour les clients, les fournisseurs et les salariés
- Valoriser l'image de l'entreprise et promouvoir une attitude « *pro-environnement* » et « *éco-citoyenne* »
- Développer le dialogue social à partir d'enjeux économiques et sociaux (gain de temps de déplacement, prise en compte des attentes des salariés...)
- Disposer d'un atout complémentaire en matière d'attractivité, de recrutement et de fidélisation des salariés
- ...





Pour les salariés

- Mieux articuler les temps de travail et les temps personnels
- Réduire la fatigue et le stress liés aux déplacements
- Diminuer les dépenses de transports
- Participer individuellement et efficacement à la réduction de la pollution en modérant l'utilisation de la voiture au profit d'autres moyens de déplacements (vélo, transports en commun, covoiturage)
- ...

Pour le territoire

- Diminuer la congestion des routes (cause de retards et d'allongement des durées de déplacements)
- Augmenter l'attractivité des zones d'activités par une meilleure desserte
- Optimiser les aménagements routiers et urbains
- Améliorer les services de transport public et développer des itinéraires cyclables sécurisés
- Réduire l'émission des polluants automobiles, la consommation d'énergie
- Faciliter la mobilité géographique des salariés et des demandeurs d'emploi
- Créer des lieux de dialogue entre territoire et entreprises
- ...

Les acteurs concernés par la démarche de PDIE autour d'un pilote à l'origine de l'initiative (*animateur local, association ou club d'entreprises, structure paritaire, CCI, ...*) :

- Les entreprises représentées par les dirigeants ou les responsables projet
- Les Instances Représentatives du Personnel des entreprises engagées ou les partenaires sociaux au plan territorial
- Les salariés
- Les Autorités Organisatrices des Transports (AOT)

QUELQUES ÉTAPES CLÉS D'UNE DÉMARCHE DE PDIE

Étape préliminaire : Mobilisation des acteurs (cf fiche « méthode »)

L'efficacité d'une action à caractère territorial réside dans la capacité à mobiliser les acteurs.

Étape 1 : Constitution et rôle du comité de pilotage du PDIE et lancement du projet

Objectif : Piloter le projet dans le temps.

Acteurs concernés : Les responsables des entreprises, les représentants du personnel, les collectivités territoriales, les Autorités Organisatrices des Transports (AOT),...

Le comité de pilotage doit :

- Mettre à plat les objectifs et enjeux communs aux entreprises d'une même zone d'activités (*quel objectif, dans quel délai et avec quels moyens ?*)
- S'assurer que les objectifs du projet sont partagés par l'ensemble des entreprises et compatibles avec d'autres projets existants sur le territoire
- Mettre en place les groupes de travail nécessaires au projet, définir leurs rôles et missions
- Définir la méthode d'enquête à privilégier en fonction de la taille des entreprises, des moyens disponibles, des indicateurs recherchés
- Arrêter le plan d'action et les moyens à mettre en œuvre pour l'élaboration du PDIE en fonction des problèmes identifiés

Étape 2 : Réalisation d'une enquête inter-entreprises

Objectif : Déterminer les caractéristiques des déplacements des salariés (*mode, horaires, localisation...*) et identifier les degrés d'acceptation, de faisabilité des différents scénarii envisageables.

Acteurs concernés : Groupe de travail inter-entreprises accompagné par un expert.

Le groupe de travail doit :

- Proposer le contenu du questionnaire
- Définir et valider les modalités d'administration du questionnaire
- Évaluer le niveau de connaissance de l'offre de transport par les intéressés et le degré de qualité de cette offre
- Développer, via l'enquête, l'intérêt des salariés pour un PDIE





Étape 3 : Élaboration de l'étude de faisabilité

Objectif : Identifier les réponses envisageables sur le territoire, en s'appuyant sur l'enquête inter-entreprises.

Acteurs concernés : Groupe de travail inter-entreprises accompagné par un expert, représentants des AOT et du territoire.

L'analyse de l'offre et des pratiques s'effectue à partir :

- De la fiche d'accessibilité (*recensement des informations relatives à l'ensemble des modes de transports existants sur le territoire*)
- Des difficultés pouvant être rencontrées sur le site (*horaires de bus incompatibles avec les horaires des entreprises, dessertes insuffisantes, ...*)
- De l'identification de dispositions mutualisables et réalistes (*plateforme de covoiturage, offres comité d'entreprise, auto partage, kit vélo, ...*)
- De l'évaluation des coûts et de l'intérêt pour les salariés et de l'impact sur l'utilisation d'autres modes de déplacement

Étape 4 : Plans d'actions

Objectif : Mettre en œuvre les solutions retenues au plan territorial et dans chaque entreprise.

Acteurs concernés : Direction de chaque entreprise, représentants des AOT, ...

Les plans d'actions comportent :

- Des mesures et un échéancier à négocier avec les représentants du personnel des entreprises et chaque salarié.
- Des mesures et des projets à négocier avec les AOT et les représentants du territoire
- Une méthode de suivi et d'évaluation (*planification, définition d'indicateurs, ...*)



PDIE : A TITRE D'ILLUSTRATION, QUELQUES PLANS D'ACTION CONDUITS SUR LES TERRITOIRES DE L'ISÈRE ET DE LA LOIRE

Exemples de solutions retenues pour la promotion du vélo

- Nomination dans chaque entreprise d'un « référent vélo »
- Installation ou aménagement de parkings ou de garages à vélos couverts
- Installation ou rénovation de vestiaires et de douches
- Achat par les entreprises de tickets de bus à l'intention des cyclistes en cas de pluie
- Achat de kits vélo (*casques, cadenas, gilets fluo, ponchos pluie, kits réparation, bombes anti-crevaison ...*)
- Mise en place de bornes de gonflage
- Mise en place d'un partenariat avec des associations spécialisées dans la promotion du vélo
- Location de vélos à l'année
- Organisation par les CE de randonnées détentes à vélo
- Mise en place d'une journée vélo une fois par an sur la zone d'activités pour former les cyclistes à l'entretien de leur vélo



Exemples de solutions retenues pour la promotion des transports en commun (TC)

- Nomination dans chaque entreprise d'un référent «TC» (*recensement des besoins et difficultés relatifs aux TC*)
- Prise en charge partielle des titres de transports en commun par l'entreprise (30%) et le Conseil Général Isère (30%)
- Aménagement des horaires de travail en lien avec les dessertes possibles (*instauration de plages d'horaires variables*)
- Mise en œuvre de solutions facilitant le recours aux transports en commun :
 - Prolongement de ligne (*en Isère, la 607 jusqu'à la gare de Gières*)
 - Mise en place d'une deuxième ligne express Tullins/Grenoble/Goncelin
 - Création d'une nouvelle bretelle vers le chemin des Vignes (*en cours d'étude*)
 - Construction de parkings relais (*la Carronerie, Voiron / Coublevie, Vizille, le Pré de l'Eau*)

Exemples de solutions retenues pour la promotion du covoiturage

- Création de deux logiciels de covoiturage accessibles via Internet (*Loire et Inovalée*), gratuits et mettant en relation offres et demandes de transport, occasionnelles ou régulières
- Embauche d'un salarié à mi-temps pour gérer le site de covoiturage (*Loire*)
- Mise à disposition sur le site d'une base de données de covoitureurs (*outil PGE recensant les salariés acceptant de covoiturer*)
- Mise en place, par les entreprises, de places de parking réservées pour les covoitureurs

QUELQUES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE D'UNE DÉMARCHE PDIE

Démarche de conduite de projet réalisée au plan territorial, la démarche PDIE répond à des exigences de méthode. Toutefois, quelques facteurs clés de réussite méritent d'être rappelés.

Les acteurs et les ressources

- Identifier un **pilote** et/ou un animateur reconnu et disposant du temps suffisant
- Repérer les **acteurs pertinents** : élus, entreprises, conseillers territoriaux, *AOT, société exploitant les transports,...*)
- Mettre en place une structure coordinatrice du projet
- Identifier et former une personne ressource dans chaque entreprise (référent)
- Contractualiser les moyens financiers et humains nécessaires

La communication

- Communiquer sur le projet dès son lancement et tout au long de la démarche
- Mettre en place des outils de concertation entre salariés (*réunions, groupes de discussion sur sites internet, extranet, intranet,...*)
- Informer sur les moyens de déplacement alternatifs à la voiture
- Présenter les avantages et les bénéfices des nouvelles pratiques

La gestion du projet

- Partager avec les entreprises et entre les acteurs les objectifs de la démarche (*intérêt social du projet, questions environnementales, ...*)
- Planifier la mise en œuvre des mesures choisies pour faciliter les changements de pratiques
- Pérenniser les groupes de travail (*internes et externes*), par exemple par la création de clubs
- Multiplier les moyens de communication et recourir aux différents réseaux ou vecteurs de communication existant sur le territoire
- Mettre en place des indicateurs de suivi



POUR ALLER PLUS LOIN

EXEMPLES D'OUTILS
ET DE SITES INTERNET DEVELOPPES
SUR LES TERRITOIRES EXPERIMENTAUX

Les moyens de communication à privilégier

- Créer une newsletter sur l'actualité transport (*moyen choisi par l'association gérant la zone d'activités Inovallée*)
- Installer une centrale de mobilité (*information sur l'ensemble des modalités de transports...*) et relayer l'information dans chaque entreprise

A l'intention des salariés

- Création d'une rubrique transport dans les livrets d'accueil destinés aux nouveaux salariés
- Outil PGE (*Promotion Gestion Evaluation*) qui permet de sensibiliser directement les individus sur leurs déplacements
- Site de l'ADEME pour calculer le coût des déplacements domicile/travail en fonction du véhicule utilisé : www.ademe.fr --> Espace Particuliers
- Information sur la tarification des transports en commun en fonction du lieu de résidence et de travail (*Site du conseil général de l'Isère : www.cg38.fr*)

Pour les entreprises

- Un compte de déplacements
- Une fiche d'information sur les réductions de charges « cotisations accidents de trajet »
- Un service interne ou inter-entreprises dédié à la vente des abonnements de transports en commun
- Informations sur le PDE, Plan de Déplacements Entreprise : [www.ademe](http://www.ademe.com), www.semitag.com

Au niveau du territoire

- Schéma Directeur des déplacements existant (information figurant par exemple sur le site de l'agglomération grenobloise : www.la-metro.org)
- Information sur les pistes cyclables (www.la-metro.org, www.inovallee.com, ...)

Plan des pistes cyclables (en ligne ou en version papier via des associations : www.fubicy.org, www.adtc-grenoble.org, ...)

- Information sur les transports en commun (pour Grenoble : www.semitag.com, www.transisere.fr, ...)
- Carte des parkings relais (www.smtc-grenoble.org)
- Fiche d'accessibilité (modèle de fiche d'accessibilité sur www.inovallee.com)
- Modèle de charte de covoiturage sur : www.covoiturage42.fr
- Site de l'Espace des temps du Grand Lyon : www.espacedestemps.com



